

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 26 mai 2014**

CP2014\_05\_47  
id. 742

*L'an deux mille quatorze le vingt six mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET*

**ASSISTANCE TECHNIQUE FONDS EUROPÉENS 2014/2016**

---

La programmation 2014-2020 des Fonds européens va permettre au Conseil Général de trouver les cofinancements du FEDER et du FEADER pour ses projets structurants.

Afin de faciliter et de sécuriser ce dispositif de recherche de crédits, il est nécessaire de faire appel à un service d'assistance technique qui sera missionné pour les prestations suivantes :

- évaluation annuelle des dossiers programmés
- formation à la demande des services opérationnels
- hotline dématérialisée pour la gestion des dossiers
- suivi et veille juridique

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 février 2014 a choisi le cabinet Viaregio de Strasbourg qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, suite à la consultation lancée le 30 septembre 2013.

Le montant du marché s'établit à 79 700,00 € HT pour 2014-2016, cette période de 3 ans couvrant la première moitié de la programmation, au terme de laquelle il sera procédé à une évaluation des résultats obtenus avant d'aborder la programmation 2018-2020.

Les crédits seront imputés à l'article 62268, sous-fonction 0202 du budget départemental.

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 24 février 2014,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département le marché d'assistance technique pour la programmation des Fonds européens 2014-2016 avec le cabinet Viaregio de Strasbourg pour un montant de 79 700,00 € HT ;
- Précise qu'au terme de cette période de trois ans couvrant la première moitié de la programmation, il sera procédé à une évaluation des résultats obtenus avant d'aborder la programmation 2018-2020.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,